

HERBICIDE DICAMBA TECHNIQUE
POUR LA FABRICATION SEULEMENT

Solide
GARANTIE: Dicamba 86.1%

No D'HOMOLOGATION 28965

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION POISON
DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER
LA VIE OU DES BIENS, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1-800-334-7577**

CONTENU NET: 70 kg

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

BAYER CROPSCIENCE INC
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
1-888-283-6847
www.cropscience.bayer.ca

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le

bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

BANVEL® technique

DL₅₀ par voie orale (Rats): 1707 mg/kg

DL₅₀ par voie cutanée (Lapins): > 2000 mg/kg

CL₅₀ par inhalation: > 9.6 mg/L (exposition de quatre heures)

Les propriétés physiques du matériel testé excluent l'administration à de fortes concentrations atmosphériques. N'est pas un irritant pour la peau (méthode DOT). L'irritation de la peau peut survenir lors de la manipulation de matériel finement moulu. Extrêmement irritant et corrosif pour les yeux (FHSA).

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET/OU EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Il est extrêmement irritant et corrosif pour les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Porter des lunettes protectrices pour manipuler le produit.

Entreposer loin des semences, fertilisants, insecticides ou fongicides.

PRODUITS D'EXTINCTION DU FEU

Bruine ou pulvérisation d'eau, mousse et dioxyde de carbone (CO₂).

PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE

Dans le cas d'un feu très intense, porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Les produits de décomposition sont dangereux pour la santé. Utiliser de l'eau pour abaisser la température des contenants exposés au feu. À la première occasion, sortez du feu.

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))